

Délibération n°2023/42

Le 2 octobre deux mille vingt-trois à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Priest se sont réunis salle du Conseil suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Vanessa AGNES, Géraldine BOISSIER, Gil BREYSSE, Sandrine CHAREYRE, Thierry COUTIER, Pierre EVESQUE, Patricia GALLET, François GINEYS, Catherine JAGER, Agnès LEVEQUE, Michel LEVEQUE, Laëtitia MILLOIS-CAZIER, Didier REYNAUD et René TEYSSIER formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Excusée : Nathalie GAILLARD (procuration à Catherine JAGER)

Vanessa AGNES a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2023/42

Objet : Modification des tarifs des concessions au cimetière

➡ Le Maire informe l'assemblée :

Les tarifs des concessions dans le cimetière communal et le colombarium, votés respectivement en 2001 et 2003 sont rappelés ci-dessous :

- Pour les concessions au cimetière :

	Concession simple	Concession double
15 ans	100 €	200 €
30 ans	167 €	335 €
50 ans	335 €	670 €

- Pour le colombarium :

	Colombarium
15 ans	210 €
30 ans	345 €
50 ans	690 €

Ces tarifs ne sont plus en adéquation avec ceux appliqués dans les communes voisines d'autant que d'importants travaux ont été effectués ces dernières années, extension en 2018 et embellissement des allées en 2023.

Il convient donc d'actualiser ces tarifs.

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération du 26 juin 2001 fixant les tarifs des concessions dans le cimetière communal,
- Vu la délibération du 12 mars 2003 fixant les tarifs des concessions du colombarium

➡ **Le Maire propose à l'assemblée :**

- **De fixer les nouveaux tarifs de concessions comme suit :**

- Pour les concessions au cimetière :

	Concession simple	Concession double
15 ans	160 €	320 €
30 ans	260 €	520 €
50 ans	490 €	950 €

- Pour le colombarium : Pas de changement

	Colombarium
15 ans	210 €
30 ans	345 €
50 ans	690 €

➡ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE à l'unanimité :**

- **De fixer les nouveaux tarifs de concessions au cimetière comme suit :**

	Concession simple	Concession double
15 ans	160 €	320 €
30 ans	260 €	520 €
50 ans	490 €	950 €

- **De maintenir les tarifs de concession au colombarium comme suit :**

	Colombarium
15 ans	210 €
30 ans	345 €
50 ans	690 €

- **De charger Madame le Maire de faire appliquer ces nouveaux tarifs à partir du 3 octobre 2023.**

Fait à Saint-Priest, le 2 octobre 2023

Le secrétaire de séance




Le Maire

Madame Sandrine CHAREYRE

